

## **Interpellation du Groupe PSIG : Comment favoriser l'accueil de la population ukrainienne à Morges ?**

Au 1<sup>er</sup> mai 2022, 3'505 réfugié·e·s ukrainien·ne·s se sont annoncé·e·s auprès de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Cet afflux se poursuit et devrait continuer d'augmenter ces prochains mois. Le Secrétariat d'Etat aux migrations estime que 15'000 personnes (dont 80% de femmes) en provenance d'Ukraine auront trouvé refuge dans le canton de Vaud, d'ici à la fin de l'année. Ces nouvelles arrivées représentent de nombreux défis organisationnels, tant pour le Canton que pour les communes.

Après avoir déposé une demande dans un centre fédéral d'enregistrement, si elles remplissent les conditions d'admission, les personnes en provenance d'Ukraine obtiennent un statut de protection S. Ce statut leur permet d'obtenir une protection rapide : de séjourner en Suisse, de bénéficier d'un hébergement, de l'assurance maladie, de travailler et de scolariser leurs enfants.

Au niveau de la politique cantonale, une page spéciale sur le site de l'État de Vaud a notamment été créée, ainsi qu'une hotline téléphonique. Au niveau communal, la Ville de Morges a créé une page sur son site internet qui recense les informations pratiques pour les personnes qui souhaitent accueillir des réfugié·e·s d'Ukraine, faire un don ou informer d'une action de solidarité. La mobilisation de la population de la région est à la fois réjouissante et essentielle, dans la mesure où les prestations fédérales et cantonales sont limitées et ne concernent pas prioritairement les actions de cohésion sociale.

Une fois arrivées à Morges, les personnes migrantes font en effet face à de nombreux défis, dont apprendre une nouvelle langue, trouver un logement, recréer des repères et un cercle social. Ceux-ci sont d'autant plus compliqués si l'on prend en compte les difficultés psychiques auxquelles elles sont confrontées en ayant fui un pays en guerre. L'accès aux prestations peut parfois prendre du temps, il est important que ces personnes en situation de vulnérabilité ne se sentent pas isolées. Face à cela, la Ville pourrait jouer un rôle plus important, en offrant des prestations ciblées de soutien aux personnes réfugiées.

Dans ce contexte, par cette interpellation, le groupe PSIG pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Combien y a-t-il de personnes ayant fui l'Ukraine à Morges ? Comment ces personnes sont-elles logées ? Parmi elles, combien sont des femmes seules, avec des enfants ?
2. La Municipalité offrira dès ce vendredi un espace de rencontre et d'accueil hebdomadaire pour les familles ukrainiennes. Quelles autres prestations sont existantes ou envisagées par la Municipalité ? En particulier, un accompagnement dans la recherche d'emploi est-il déjà disponible ou prévu ?
3. Un problème récurrent est celui des personnes hébergées dans des familles à Morges pour une période temporaire. A l'issue de cet hébergement privé, elles sont placées par l'EVAM dans les centres disponibles qui ne peut jamais garantir un placement à Morges, même si les enfants y ont commencé l'école, ce qui engendre un déchirement supplémentaire. L'Office communal du logement pourrait-il aider ces personnes à rester à Morges ? A-t-il pensé à des mesures particulières pour trouver des logements vacants ?

Pour terminer, il est important de rappeler que ces mesures répondent à des besoins spécifiques, dans un contexte particulier. Cependant, le Parti socialiste morgien souhaite que dans la mesure du possible, nos autorités, Municipalité comme Conseil communal, réfléchissent à l'élargissement de ces prestations à l'ensemble de la population migrante.

Morges, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Pour le Groupe PSIG

Maurin

M. F. Weber

Del Welin

J. T. L.

Candice Kehring

~~H. G. Weber~~ ~~Leutwiler~~